

RAPPORT D'ÉPREUVE

■ COMPRÉHENSION DES TEXTES

Les problèmes de compréhension, cette année, se sont concentrés sur le texte de Jérôme Leroy et sur les textes du XVIIIème siècle.

Les correcteurs sont unanimes à déplorer qu'une proportion significative des candidats n'aient pas perçu l'ironie à l'œuvre dans l'article de Jérôme Leroy pour *Causeur*. Le « Merci, patron ! » lancé par Jérôme Leroy, pourtant corrigé par la deuxième partie du titre (« Enfin décomplexé, le MEDEF ose tout »), a souvent été pris au pied de la lettre, de même que les imprécations de l'auteur contre « ces feignasses de salariés ». Jérôme Leroy aurait été surpris, à la lecture des copies, de se voir qualifié d'« *allié du patronat* » par de malheureux candidats trahissant par ce désolant contresens leur incapacité à lire un texte autrement qu'au premier degré.

L'extrait des *Mémoires* de Louis XIV et la *Stance* anonyme, qui donnaient une profondeur historique au sujet, n'ont suscité que très peu d'intérêt. Bien souvent, ils ont été purement et simplement ignorés par des candidats qui ne voyaient sans doute pas ce qu'ils pouvaient faire de ces textes d'un autre temps. Ces textes étaient pourtant intéressants car ils se situaient au carrefour des dimensions économique, sociale, culturelle et religieuse du problème : Louis XIV justifie la suppression de certaines fêtes religieuses par des considérations économiques – éviter la dilapidation de l'épargne – et morales – supprimer des « occasions de débauche ». Quant à la *Stance* anonyme, elle est une réponse directe à cette décision de Louis XIV et témoigne de l'attachement du peuple aux fêtes religieuses et au repos du travailleur.

Invitons enfin les candidats à être plus attentifs au statut des auteurs et au point de vue qu'ils adoptent. Guillaume Cairou, Jérôme Leroy ou Manuel Loff, auteurs de textes personnels et engagés, ne pouvaient pas être traités comme l'auteur de la dépêche AFP rapportant, dans un texte qui reste lui-même neutre et objectif, la réaction des syndicats ouvriers à la proposition

du MEDEF. Certains candidats ne semblent pourtant pas faire de différence entre l'AFP et la CGT : * « *L'AFP condamne fermement la proposition du MEDEF...* »

■ QUESTION-TITRE

Le titre, cette année, n'a été oublié que dans de très rares copies, qui ont été lourdement pénalisées par cette négligence.

Rappelons que le titre de l'analyse de textes comparés doit prendre la forme d'une question, et opérer un double cadrage : cadrage thématique (de quoi est-il question dans le dossier ?), et cadrage problématique (quel est le problème sous-jacent au dossier ?).

Concernant le cadrage thématique, les candidats ont presque tous su intégrer la notion de « jours fériés » à leur question-titre, mais beaucoup ont centré leur question sur « la suppression des jours fériés », alors qu'il n'a jamais été question pour personne de supprimer les jours fériés dans leur ensemble, mais seulement quelques-uns (« un ou deux », pour le MEDEF). Il était donc plus juste de parler de « la suppression de certains jours fériés », ou d'une « réforme du calendrier des jours fériés ».

Certains candidats ont cru, à tort, pouvoir faire l'économie de la forme interrogative, et se sont contentés de donner comme titre à leur devoir un groupe nominal (* « *Les partisans et détracteurs des jours fériés en France et dans le monde* »), échouant ainsi à mettre en évidence un problème.

Quand la forme interrogative était respectée, la question-titre a souvent été l'occasion pour les candidats de prouver qu'ils ne maîtrisaient pas les règles grammaticales de l'interrogation directe (inversion sujet-verbe, pronom de rappel, encadrement du t euphonique par des tirets...)

En plus d'être grammaticalement correcte, une bonne question-titre est toujours simple et courte. Nous invitons les candidats à privilégier les formulations directes et synthétiques,

plutôt que les questions verbeuses et complaisantes que nous avons observées dans certaines copies : * « *Crise, chômage... Les employeurs décident d'agir. Pour stimuler la croissance et l'emploi, faut-il supprimer les jours fériés affaiblissant la compétitivité française ?* ».

Sur le fond, la majorité des questions-titres présentait le même défaut : la réduction du problème à sa dimension économique. Dans le dossier documentaire figuraient non seulement des considérations économiques sur l'opportunité de réduire le nombre de jours fériés pour relancer la croissance et l'emploi, mais aussi une réflexion sur l'enjeu social et culturel des jours fériés. Les questions réduisant le problème à sa dimension économique (* « *La suppression de certains jours fériés permettrait-elle de relancer la croissance ?* » ou * « *Faut-il supprimer des jours fériés pour créer des emplois ?* ») ont donc été jugées moins pertinentes que celles qui tentaient de prendre en compte également l'aspect social et culturel du problème : « *Doit-on supprimer certains jours fériés, porteurs de culture et d'acquis sociaux, au nom de la compétitivité économique ?* » Ou encore : « *La suppression de certains jours fériés permettrait-elle de relancer la croissance économique sans pour autant renier les traditions culturelles françaises ?* »

■ COMPOSITION

Nombreux sont les candidats qui se sont contentés de juxtaposer les analyses, échouant à les confronter et à les intégrer à une réflexion structurée et dynamique. Cette juxtaposition de résumés se traduit souvent par une fragmentation du devoir en un nombre excessif de paragraphes, commençant tous par une référence à l'un des documents du dossier, plutôt que par la formulation d'une idée directrice qui pourrait en faire comprendre l'unité. Parfois, à l'inverse, on observe des analyses juxtaposées au sein de très longs paragraphes « fourre-tout », dépourvus de cohérence.

Les candidats seraient bien avisés de structurer leur devoir en un nombre raisonnable de paragraphes, faisant apparaître la décomposition du développement en deux ou trois parties, elles-mêmes composées de plusieurs sous-parties au sein desquelles sont confrontés plusieurs documents du dossier.

Les candidats sont invités à éviter le plan apparent, avec numérotation et titrage des parties, et à privilégier la rédaction intégrale du développement, tout en faisant apparaître clairement le mouvement de leur étude par la formulation soignée des idées directrices figurant au début des parties et des sous-parties.

Plusieurs types de plans étaient possibles, tant qu'ils permettaient de restituer les éléments essentiels du dossier et de confronter efficacement les points de vue qui s'y exprimaient.

Alors que le sujet offrait différents angles d'attaque et types d'approche possibles, les candidats ont la plupart du temps choisi la solution de facilité qui consistait à confronter, dans deux parties différentes, les avantages et les inconvénients supposés de la suppression des jours fériés. Cette solution n'était recevable qu'à condition de distinguer clairement, au sein de chaque partie, les divers aspects de la question (économique, social, culturel...), faute de quoi elle s'avérait une grille d'analyse toute faite, manichéenne et statique, qui neutralisait le débat en renvoyant dos à dos les opinions antagonistes, jugées également acceptables ou également irrecevables.

■ RÉFÉRENCES AU DOSSIER

Certains candidats, fort heureusement très rares, se sont appropriés les idées du dossier sans jamais faire explicitement référence aux documents dont elles étaient tirées. Cette erreur disqualifie les candidats qui la commettent, puisqu'on ne saurait produire une « analyse de textes comparés » sans faire une mention explicite des sources documentaires.

Cette référence explicite aux documents ne suppose pas, comme l'ont fait certains candidats fautivement, de reporter le numéro du document entre parenthèses (* « *texte 1* », * « *doc. 1* »), ni de mentionner systématiquement tous les éléments du périphrase, dans de longues formules alourdissant inutilement le devoir (* « *l'article de Marie-Lucile Kubacki, paru le 27 septembre 2013 dans La Vie et intitulé « Faut-il supprimer des fêtes chrétiennes au nom de l'égalité entre les religions ? »* »). Il s'agit plutôt de forger, pour chaque document, une formule

ad hoc, qui doit être à la fois précise et synthétique : « Dans la « Stance sur le retranchement des fêtes », un poète anonyme du XVII^{ème} siècle... » ; « Jérôme Leroy, dans un article pour le magazine Causeur... » ; « L'historien portugais Manuel Loff, dans un article pour Publico... », etc.

Quant à la restitution des idées des documents, il faut rappeler que l'analyse de textes comparés est notamment un exercice de reformulation, et qu'on ne saurait se contenter, comme l'ont fait trop de candidats, de citer les phrases-clés de chaque texte, avec ou sans guillemets. Ces montages de citations, avouées ou déguisées, ont été perçus comme l'aveu d'une incapacité à comprendre le sens des textes et à en rendre compte dans un discours personnel.

Rappelons enfin que l'exhaustivité est de mise dans le traitement du dossier documentaire : aucun texte n'y figure par hasard, il faut tirer parti de chacun dans son analyse. Trop de candidats se sont contentés d'une analyse partielle du dossier, évitant soigneusement de rendre compte des textes les plus difficiles. Une telle stratégie d'évitement a bien entendu été lourdement pénalisée.

■ EXPRESSION

Il faut enfin dire un mot du niveau d'expression observé dans les copies, pour inciter les candidats à apporter plus d'attention et de soin à leur rédaction. Les copies, bien souvent, ne semblent pas relues, ce qui se traduit par une accumulation de fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, extrêmement préjudiciable aux candidats.

Les candidats ne doivent pas oublier que la réussite est aussi affaire de présentation et d'écriture : les copies brouillonnes, mal écrites, raturées, partent avec un handicap qu'il est parfois difficile de rattraper.